



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

42 COM

AMENDEMENT

Point de l'Ordre du jour	5B
Projet de décision amendé	42 COM
Amendement soumis par la Délégation de l'Angola	
Date 25/06/2018	

TEXTE

Projet de décision : 42 COM 5B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/18/42.COM/5B,*
2. *Prend note avec satisfaction des rapports des Organisations consultatives (ICCRROM, ICOMOS et UICN) sur leurs activités ;*
3. *[Angola] Prend note avec satisfaction du document de réflexion sur les évaluations de propositions d'inscription au patrimoine mondial concernant des sites associés aux mémoires de conflits récents préparé par l'ICOMOS et encourage l'ICOMOS à poursuivre plus avant cette réflexion en élargissant la participation des parties prenantes, y compris de la région Afrique, à cette nouvelle thématique ;*
4. *Prend également note des progrès accomplis, ainsi que des difficultés et lacunes identifiées par les Organisations consultatives dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.*